

INSECT R NF



INSECTICIDE RAMPANTS

AVANTAGES

INSECT R NF est une formulation **insecticide rémanente** destinée à combattre les insectes rampants. **Agit par contact. Détruit** les insectes rampants et **protège** les parties traitées. **Rémanence importante (6 à 8 semaines)**.

Les substances actives appartiennent à la famille des pyréthrinés de synthèse ou pyréthrinoides. Elles agissent **sur le système nerveux** central et périphérique des insectes en perturbant la transmission de l'influx nerveux le long des axones neuronaux. La **d-tétraméthrine** a un effet « **knock-down** » (choc + foudroyant). La **Perméthrine** a un effet **mortel et rémanent**.

Les 2 substances actives sont notifiées dans le cadre de la Directive Européenne 98/8/CE (*Directive Biocide*).

Qualité professionnelle
Usage grand public

UTILISATIONS

Elimine les insectes rampants : fourmis, blattes, cancrelats, cafards, puces, punaises, poux, poissons d'argent, cloportes, ...
Utilisable en intérieur et aussi en extérieur (*contours de fenêtres, seuils de portes, terrasses, balcons, ...*).

MODE D'EMPLOI

Evacuer le personnel, les animaux et les denrées alimentaires de la zone à traiter. Ne pas pulvériser à proximité des aquariums.

Agiter vigoureusement **INSECT R NF**. Pulvériser à 20 ou 30 cm de distance sur les insectes ou leurs lieux de passage. Pour obtenir un effet longue durée, pulvériser sur les plinthes, tuyauteries, arrière des appareils ménagers, encadrement des portes et fenêtres et bouches d'aération.

En cas de projection accidentelle sur les mains ou la peau, laver abondamment à l'eau et au savon. Les parties traitées ne doivent pas être nettoyées pendant au moins 24 heures après la pulvérisation.

Ne pas pulvériser à proximité des appareils électriques sous tension. Utilisable uniquement lorsque le matériel n'est pas sous tension. Attendre 5min avant de remettre le matériel sous tension.

CARACTERISTIQUES

Aspect : liquide
Odeur : caractéristique
Gaz propulseur : Butane / Propane
Teneur en COV : 99,4% (664 g/l)

Couleur : incolore à légèrement jaune
Point éclair : < 0°C
Densité relative : 0,77 (PA)
Volume net : 500 ml

Substances biocides :

Perméthrine (CAS : 52645-53-1 / 0,46% / TP18) ; D-trans tétraméthrine (CAS : 1166-46-7 / 0,07% / TP18).

Mention d'avertissement : DANGER

Classements CLP :

SGH09



SGH07



SGH02



Conditionné

en France

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Se reporter aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

NOTA : Ces indications chiffrées ne constituent pas les spécifications du produit, elles correspondent à des valeurs moyennes.

NOTA : Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

Quelques références complémentaires :

INSECTI'RAMP V